

Marseille, 30 Février 1809.

M

Notre Sieur ROUX ayant désiré se retirer du Commerce, pour s'occuper plus particulièrement de l'administration de ses propriétés, nous avons l'honneur de vous informer que notre Société est dissoute, et qu'en conséquence notre raison de Commerce ne subsistera plus dès ce jour.

Nos Successeurs sont MM. CONSTANTIN ET COMP^e, dont vous avez d'autres part la Circulaire. Nous leur cédons la liquidation de nos affaires, et les chargeons de l'extinction de nos engagements. Veuillez en prendre note et vous entendre avec eux de tous les intérêts que vous avez eus avec nous.

Agreez nos remerciements de la confiance dont vous nous avez honorés, et l'expression de notre dévouement.

Paul Constantin et

